

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – DÉC 2025

GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES AU PRIMAIRE

Les fonds ont été déposés aux comptes des écoles. Le montant est établi à 540 \$ par groupe combiné (non par enseignante ou enseignant). Une note de service sera bientôt envoyée par le SEP aux enseignantes et enseignants.

UTILISATION D'UN POINT D'ACCÈS SANS FIL DURANT LES ÉPREUVES DU PROGRAMME ENRICHÉ

Les enseignantes et enseignants du primaire qui sont affectés recevront un courriel provenant du SEP incluant les détails pour réclamer le remboursement des coûts déboursés pour l'utilisation de leur propre point d'accès sans fil durant les épreuves du programme enrichi pour l'entrée au secondaire.

SUPPLÉANCE

1. Rappelez-vous que les enseignantes et enseignants à votre école qui ont une tâche partielle (non de 100 %) devraient avoir la priorité sur la suppléance, si elles ou ils sont disponibles pour la durée complète de l'absence.
2. Les enseignantes et enseignants ressources qui sont en service auprès des élèves ne devraient pas être appelés à effectuer la suppléance d'urgence, sauf dans des cas extrêmes. Si leur horaire ne prévoit pas leur présence auprès des élèves, elles ou ils peuvent effectuer la suppléance et, tout comme leurs collègues, elles et ils seront rémunérés au taux de 1/1000^e de leur échelon salarial + 33 % (ou 1/1000^e de leur échelon si elles ou ils n'ont pas déjà une tâche à 100 %).
3. Les coûts de suppléance ne sont pas plus élevés dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant retraité engagé pour effectuer la suppléance, PEU IMPORTE LA RAISON. La commission scolaire sera remboursée pour la différence dans les coûts. Si on vous demande d'éviter d'engager des enseignantes ou enseignants retraités, svp, veuillez me contacter sans tarder.

TÂCHES

La vérification des tâches est en cours. Plusieurs écoles n'ont toujours pas transmis leurs tâches ou horaires.

AFFECTATION 2025-2026

L'affectation pour l'année scolaire courante est maintenant complétée! Tous les postes qui sont devenus vacants en raison des départs à la retraite ou des démissions après le 8 août et avant le 1^{er} décembre ont été offerts aux enseignantes et enseignants détenant des postes E2 et aux enseignantes et enseignants de la priorité d'emploi. Huit (8) postes E1 ont été pourvus dont sept (7) par des enseignantes et enseignants E2 et un (1) par une enseignante ou un enseignant de la priorité d'emploi. Parmi les sept (7) postes E2 qui sont devenus vacants, un seul a été pourvu. Aucune enseignante ou aucun enseignant qualifié (catégorie ou 200+ jours d'expérience dans la catégorie à la CSLBP au cours des cinq dernières années) ne s'est porté candidat pour les postes disponibles.

Soumis par: Erica Lamothe
